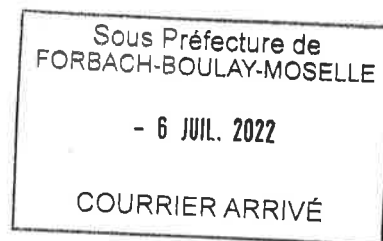




Nombre de délégués  
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 20 JUIN 2022

A la suite d'une convocation du 14 juin 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 20 juin 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaient présents : 31  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Gabriel WALKOWIAK, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Jean-Claude HUBERT, Serge STEBLER, David SUCK, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Francois GATTI, Pierre THIL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Excusés : 13  
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Marc SENE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Pierre LANG, Bernard PETRY.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : 9  
Mesdames, Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Gabriel WALKOWIAK, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Cathia HEIM a donné procuration à David SUCK, Joël ROMANG a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Francois GATTI, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Absents : 2  
Messieurs Claude KLEIN, Pascal LAUER.

-----

## 02. FINANCES

**OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION CONJOINTE DES MINISTRES CHARGES DU BUDGET ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE PROCEDER A L'ETALEMENT DE LA DETTE FOURNISSEURS COUVERTE PAR DEUX EMPRUNTS BANCAIRES POUR UN MONTANT DE 13,5 MILLIONS D'EUROS**

Le Comité Syndical,

VU l'arrêté préfectoral 2021-DCL/2-N° 105 du 2 août 2021 portant règlement du budget primitif 2021 du Sydeme ;

CONSIDERANT que le préfet de la Moselle a procédé à l'inscription en recettes d'investissement d'un emprunt d'un montant total de 13,5 millions d'euros destinés à rembourser la dette fournisseurs ancienne ;

CONSIDERANT la situation exceptionnelle de dette fournisseurs et le caractère exceptionnel du recours à un emprunt d'un montant de 13,5 millions d'euros pour apurer cette dette ;

CONSIDERANT le mécanisme d'étalement des charges prévu par la nomenclature budgétaire et comptable M4 qui permet de retraiter des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur plusieurs exercices ;

CONSIDERANT qu'à l'exception des frais d'études, de réorganisation ou de restructuration des services qui peuvent être étalés sur une durée maximale de cinq ans par la collectivité ou des indemnités de remboursement des emprunts, les autres charges ne peuvent être étalées que sur autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'opération comptable consiste à transférer le montant des charges au compte d'investissement 4818 « Charges à étaler », par crédit du compte 791 « Transfert de charges d'exploitation », puis à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 6812 « Dotation aux amortissements des charges d'exploitation à répartir » dans la limite de la durée de l'étalement de la charge ;

CONSIDERANT le déficit cumulé d'exploitation 2021 d'un montant de 11 550 475€ et l'excédent cumulé d'investissement 2021 d'un montant de 15 579 532€ ;

CONSIDERANT que l'étalement de ces charges sur 10 ans permet de restaurer et préserver l'équilibre des deux sections ;

\*\*\*\*\*

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

35 voix pour,  
0 voix contre,  
5 abstentions.

#### **Décident**

- D'autoriser le Président à solliciter l'autorisation conjointe des ministres chargés du budget et des collectivités territoriales de procéder à l'étalement des charges afférentes à l'apurement de la dette fournisseurs ancienne du Sydeme pour un montant total de 13,5 millions d'euros sur une période de 10 années ;
- De dire qu'en cas d'accord des ministres compétents, les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre seront inscrits au budget 2022 par une décision modificative, puis au budget primitif des exercices suivants.

**La délibération est adoptée à la majorité**

Fait à MORSBACH, le 20 juin 2022

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication du compte-rendu de la délibération, le... 06 JUIL. 2022  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 06 JUIL. 2022

Sous Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE  
- 6 JUIL. 2022  
COURRIER ARRIVÉ